

Gestion des déchets : la Fnade veut faire de la REP un outil de réindustrialisation de la France

Philippe Collet

October 29, 2026



« *La France est malade dans une Europe affaiblie* », n'a eu de cesse de répéter Antoine Bousseau, ce jeudi 29 octobre à l'occasion d'un point presse de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade). Le président de la fédération dépeint une situation « *compliquée* » concernant à peu près tous les sujets qui intéressent les opérateurs qu'il représente. Pour sortir de l'ornière, il appelle les acteurs à se réunir pour permettre un « *rebond* » avec un objectif clair : l'économie circulaire, et en particulier la responsabilité élargie des producteurs (REP), doit profiter à l'industrie française. La Fnade propose deux mesures en ce sens.

Un critère de proximité pour soutenir la consommation française de CSR

Une première mesure concerne les combustibles solides de récupération (CSR). La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) vise une consommation française de 4 millions de tonnes (Mt) de CSR à l'horizon 2030 : 3 Mt par des chaudières raccordées à des industriels consommateurs de chaleur bas carbone et 1 Mt par les cimenteries hexagonales. Avec une capacité de production au-delà des 2 Mt, les producteurs de CSR français ont rempli leur part du contrat. Mais pas les consommateurs : la demande française s'établit à quelque 500 000 t et atteindra environ 1,2 Mt d'ici 18 mois (quatre gros projets doivent être inaugurés). Surtout, [très peu de nouveaux projets se profilent à l'horizon](#) (le principal, voire le seul, étant la chaufferie Thermo-sur-Seine à Vitry-sur-Seine).

Aujourd'hui, l'essentiel de la production française de CSR est donc exporté pour répondre aux besoins d'industriels hors de France ou combler des vides de four (notamment en Europe du Nord).

Dans les grandes lignes, ces exutoires offrent des conditions de reprise des CSR sur lesquelles ne peuvent pas s'aligner les projets de chaudières CSR industrielles françaises. Dit autrement, [la demande française en chaleur industrielle](#) n'est pas compétitive face aux exutoires étrangers (en particulier les grandes installations d'incinération européennes déjà amorties qui bénéficient d'un coût marginal très faible).

Comment y remédier ? Probablement pas en misant sur une [relance des soutiens publics](#), explique Antoine Bousseau qui constate que la France est « *hyper endettée* ». La Fnade propose plutôt de mettre à contribution les filières REP qui ont besoin d'éliminer leurs refus de tri. Aujourd'hui, ces filières les incinèrent à moindre coût en exportant du CSR. La Fnade plaide donc pour l'application d'un principe de proximité, à l'image de celui qui s'applique aux soutiens à l'[incorporation de plastique recyclé](#). Concrètement, les éco-organismes apporteraient un [soutien opérationnel aux chaudières CSR françaises](#) qui consommeraient leurs refus de tri. Dans les grandes lignes, un montant d'une vingtaine d'euros par tonne sur un volume de 2 Mt est évoqué.

Des conseils stratégiques pour orienter les filières REP

L'autre mesure proposée pour favoriser la réindustrialisation de la France est la mise en place de « *conseils stratégiques industriels* » chargés d'élaborer des feuilles de route adaptées aux besoins spécifiques des principales filières de responsabilité élargie des producteurs (REP). La mesure, [déjà présentée en janvier dernier](#), doit permettre d'aligner les acteurs afin de développer en France telle ou telle filière industrielle de recyclage. En outre, elle répondrait aux problèmes de gouvernance de la REP en transférant des éco-organismes à la Direction générale des entreprises (DGE) le développement industriel des filières de recyclage.

Las, pour l'instant le sujet ne progresse pas. Pour créer ces conseils et les doter de pouvoirs, il faudrait une loi et des moyens, répondent en substance les pouvoirs publics. L'un comme l'autre semble hors de portée avant les échéances électorales de 2027. Alors, en attendant que les conditions soient réunies, des réflexions ont été initiées dans le cadre des travaux sur l'économie circulaire menés par la DGE.